



POINT D'INFO CORONAVIRUS – 2

[mise à jour du point d'information le 13 mars à 22h]

Vous pouvez télécharger le point d'information du 13 mars 15 heures en cliquant [ici](#).

La situation évolue assez vite. Hier après-midi [12 mars] nous avons une réunion avec la ministre de la Justice et les directions, et hier soir le président a fait des annonces qui ont directement un impact sur nos conditions de travail.

Lors de la réunion avec le ministère, nous avons dénoncé le manque d'informations et surtout les problèmes de circulation de l'information que ce soit pour les agents ou pour les représentants du personnel. Les informations parviennent à certains agents et pas à d'autres. Le ministère a déclaré qu'ils allaient y remédier...

Le ministère a une foire aux questions (pas à jour) : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/portail/ministere-38/coronavirus-covid-19-124503.html>

Situation au ministère [13 mars, 18 heures] : 345 agents en « quatorzaine », 2 cas confirmés, 1 en cours de vérification ;

Confinement :

Les collègues peuvent demander de faire l'objet d'une autorisation d'absence, l'administration devant voir si il n'y a pas une possibilité de télé-travail (mais ce qui semble en tout cas compliqué).



Les collègues « fragiles » peuvent demander à en bénéficier. La SG du ministère fera une note quand elle aura reçu les informations de la DGAFP (réunion prévue lundi 16 matin).

Le ministère indique : « *les situations de vulnérabilité peuvent notamment concerner :*

- les femmes enceintes,
- les agents porteurs de certains handicaps,
- les personnes atteintes de pathologies chroniques cardiovasculaires, pulmonaires, rénales ou de troubles métaboliques sévères,
- les personnes avec des traitements particuliers : traitements immunosuppresseurs, chimiothérapie...

Ces personnes doivent se rapprocher des services de médecine de prévention ou, à défaut, consulter leur médecin traitant pour pouvoir bénéficier d'aménagements de leurs conditions d'exercice et de travail (modalités de travail, lieu de travail, travail à distance...).

Les médecins définiront, au regard de la situation particulière de l'agent, l'aménagement de poste nécessaire. Il est demandé à chaque chef de service de s'assurer que les préconisations médicales sont mises en œuvre pour chaque agent concerné ».

La SG précise : « Par ailleurs, sur les ASA, la règle donnée par la DGAFP, est bien qu'elles ne génèrent pas de droit à RTT, mais pas qu'elles en perdent. »

Agent en arrêt maladie

Les collègues en congé maladie ordinaire (CMO) se verront imputer **un jour de carence**, contrairement aux collègues en autorisation d'absence. Nous avons dénoncé cette situation. La ministre a indiqué le 12 mars qu'elle verrait avec Olivier DUSSOPT...

Écoles fermées

=> un des deux parents doit pouvoir bénéficier d'une autorisation d'absence de la part de l'administration, les parents pouvant alterner dans la garde (enfant de moins de 16 ans) ;

=> les écoles professionnelles sont également impactées. Pour exemple, il a été décidé aujourd'hui que l'activité de formation initiale et continue de l'ENG est suspendue du 16 au 27 mars 2020 inclus ;

Accueil du public :

Nous n'avons pas encore d'informations sur l'accueil du public, hormis qu'il faut privilégier les « mesures barrières ».

Continuité de l'activité :

Les directions travaillent sur des **plans de continuité de l'activité (PCA)**, le but étant d'identifier les fonctions essentielles pour les assurer en cas d'absentéisme ainsi que le nombre d'agents nécessaires. C'est dans ce cadre également qu'on a été collectées les coordonnées personnelles des agents, le but étant également de pouvoir donner une information en temps réel (dixit DSJ).

Dans la pénitencière, les PCA devraient prévoir une évolution notamment pour les transferts administratifs, les parloirs et les personnes extérieures ainsi que pour les SPUP et les agents PSE.

Sur les PCA, nous avons dénoncé là encore le manque d'information et de transparence que ce soit pour les agents ou les représentants du personnel.

Matériel mis à disposition :

La ministre a indiqué avoir commandé des masques et du gel (**pour l'instant, le seul qu'on a c'est celui du point d'indice !**).

D'autres informations sont à venir du fait des réunions programmées :

=> **lundi réunion des organisations syndicales à la Fonction publique** (informations à suivre sur le site internet de l'UFSE : <https://ufsecgt.fr/spip.php?article7562>)

=> **mardi CHSCT ministériel** (informations à venir sur nos sites ou nos réseaux sociaux)

=> des réunions régulières devraient avoir également lieu avec le ministère.